

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1357

présenté par

M. Dubois, Mme Petex, M. Taite, M. Ray et M. Boucard

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 11 par les mots :

« mobilisant des professionnels de santé et, lorsqu'ils sont assurés à domicile, des acteurs de santé de proximité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet ajout est destiné à souligner l'importance cruciale des services de soins à domicile et des acteurs de santé de proximité dans la délivrance des soins palliatifs. En l'état si la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et l'universalité de l'accès aux soins palliatifs sont prises en compte, le texte gagnerait à préciser les contributions spécifiques des acteurs de santé de proximité, notamment lorsqu'il s'agit de soins à domicile.

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les services d'hospitalisation à domicile (HAD), les infirmiers diplômés d'État en soins généraux (IDE) et les prestataires de services et d'aide à domicile (PSAD) jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des patients nécessitant des soins palliatifs à domicile. Ces professionnels apportent non seulement des compétences techniques et médicales mais aussi une présence rassurante et continue, essentielle pour le confort et la qualité de vie des patients en fin de vie.

Les SSIAD et les HAD, par exemple, offrent une alternative précieuse à l'hospitalisation traditionnelle, permettant aux patients de recevoir des soins complexes dans le confort de leur domicile. Les IDE et PSAD, de leur côté, assurent une surveillance régulière, une administration des traitements, et un soutien psychologique indispensable aux patients et à leurs familles.

En intégrant explicitement ces acteurs dans le texte législatif, cet amendement reconnaît leur contribution indispensable et renforce l'idée que les soins palliatifs doivent être accessibles et

adaptés, y compris en milieu domestique. Cela garantit également une meilleure coordination entre les différentes composantes du système de santé, favorisant ainsi une prise en charge plus fluide et cohérente.